



Projet Alimentaire Territorial du Cœur du Hainaut

Charte

Septembre 2026



Charte du Projet alimentaire territorial du Cœur du Hainaut

Table des matières

Charte	1
1. Contexte wallon	2
2. Genèse de la dynamique collective en Cœur du Hainaut.....	3
3. Vision partagée du système alimentaire local de demain	3
4. Missions, composition et fonctionnement des instances de gouvernance	4
Le Conseil de politique alimentaire (CPA)	4
Les groupes de travail et le Comité opérationnel	7
La Coordination	8
Le Consortium	8
5. Valeurs.....	9
6. Adhésion.....	9

1. Contexte wallon

Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité ? Créer des emplois pérennes dans le secteur de l'alimentation ? Valoriser les circuits-courts ? Soutenir les producteurs, les artisans et les commerces alimentaires locaux ? Contribuer à une meilleure santé de la population et de la planète ? Encourager les modes de production et de consommation vertueux ? Relocaliser l'alimentation ? Réduire le gaspillage et les déchets alimentaires ?

Face à ces ambitions, la Wallonie soutient, entre le 01/07/2026 et le 30/06/2028, le déploiement de 10 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), chacun couvrant un territoire défini et porté par un consortium d'acteurs locaux. Afin de garantir une gouvernance ancrée dans les réalités du terrain, chaque PAT s'appuie sur une Instance de Gouvernance Participative (IGP).

2. Genèse de la dynamique collective en Cœur du Hainaut

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Cœur du Hainaut s'inscrit dans la continuité de la démarche collective initiée par le projet *Alimentation durable au Cœur du Hainaut* (2021-2024) qui a conduit à la création du Conseil de politique alimentaire (CPA) du Cœur du Hainaut, aujourd'hui Instance de Gouvernance Participative (IGP) du PAT.

Pour ce faire, 4 ateliers participatifs réunissant une diversité d'acteurs ont été organisés en 2023 afin de se doter d'une vision commune pour le système alimentaire local de demain, de définir les valeurs qui guident l'action du Conseil de politique alimentaire et de baliser sa gouvernance. Ces travaux ont constitué le socle de la charte fondatrice du CPA, laquelle a été ajustée par ses membres au terme de la 1ère année d'expérience.

À la suite de la reconnaissance du PAT du Cœur du Hainaut par la Wallonie, le Consortium porteur du PAT a adapté la charte afin de l'inscrire dans le cadre de gouvernance prévu pour les Projets Alimentaires Territoriaux wallons, tout en préservant les fondements et les acquis du Conseil de Politique Alimentaire du Cœur du Hainaut. Cette évolution permet au CPA du Cœur du Hainaut, qui constitue l'Instance de Gouvernance Participative du PAT, de s'inscrire dans la continuité de la dynamique participative existante, tout en donnant une nouvelle ampleur à la démarche et en l'adaptant au nouveau cadre territorial et partenarial. Il a vocation à continuer d'évoluer au fil de ses évaluations et des besoins exprimés par ses membres.

Le territoire de gouvernance du PAT a été défini par la Wallonie et est désormais composé des [22 villes et communes](#) suivantes : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Roeulx, Lens, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain et Soignies.

3. Vision partagée du système alimentaire local de demain

A travers son Projet Alimentaire Territorial, le Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut veut **contribuer à transformer en profondeur le système alimentaire local pour le rendre durable**, au sens du référentiel "Vers un système alimentaire durable en Wallonie" (2018).

Ainsi, Nous – les membres de ce Conseil, nous engageons à **porter l'ambition de développer un nouveau modèle alimentaire** qui, localement :

-  Fournit une alimentation de qualité et en garantit, en continu, l'accès géographique, culturel et financier de chacun
-  Favorise la vie en bonne santé et le bien-être de tous
-  Assure une juste rémunération des acteurs, avec une attention particulière pour celle des producteurs
-  Augmente le degré d'autosuffisance alimentaire du territoire et crée de l'emploi pérenne
-  S'appuie sur des pratiques durables tout au long des filières, préserve l'environnement et développe la biodiversité locale
-  Renforce l'information des consommateurs en termes de traçabilité et assure, dès le plus jeune âge, un niveau élevé de connaissances et un partage de compétences pour comprendre et amener le plus grand nombre à innover et participer, individuellement et/ou collectivement, à cette transition.

Pour soutenir la transformation vers ce système alimentaire local durable sur le plan environnemental, juste et inclusif sur le plan social, et capable de générer de la prospérité socio-économique, le PAT s'appuie notamment sur son Instance de Gouvernance Participative : le Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut.

En effet, loin de nous décourager, l'ampleur des enjeux alimentaires renforce notre détermination à agir, ensemble et en continu, en faveur d'un système alimentaire durable. C'est pourquoi, le Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut, qui se veut être une instance de gouvernance responsable et efficace, vise à acquérir une connaissance fine des parties prenantes du système et une compréhension mutuelle de leurs enjeux et réalités, à démocratiser les débats relatifs à l'alimentation, et à permettre aux acteurs locaux de se réappropriier les questions alimentaires de leur territoire en déployant son Projet Alimentaire Territorial.

4. Missions, composition et fonctionnement des instances de gouvernance

Le Projet Alimentaire Territorial a pour finalité de contribuer à transformer en profondeur le système alimentaire local : il a pour ambition de participer à la construction d'un nouveau modèle alimentaire qui stimule le développement économique local, qui contribue à la santé et au bien-être de tous et qui soit durable sur le plan environnemental et juste sur le plan social.

Conformément au cadre wallon des Projets Alimentaires Territoriaux, la gouvernance du PAT du Cœur du Hainaut **s'appuie sur une organisation agile et collaborative** associant et articulant :

-  Les membres du Conseil de politique alimentaire
-  Les membres des groupes de travail et le Comité opérationnel réunissant leurs porteurs
-  La Coordination
-  Les partenaires (non) financiers du Consortium

Le Conseil de politique alimentaire (CPA)

Dans le cadre des PAT wallons, une Instance de Gouvernance Participative contribue à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Pour le Cœur du Hainaut, cette instance conserve le nom de « Conseil de Politique Alimentaire du Cœur du Hainaut », dans la continuité de la dynamique existante. Ses principes et son fonctionnement ont toutefois été ajustés afin de répondre au cadre des PAT wallons et de renforcer la démarche engagée.

Cette instance est **une plateforme multi-acteur.rice.s qui rassemble et fédère des acteur.rice.s représentatif.ive.s du système alimentaire du Cœur du Hainaut.**

Missions

Pour contribuer aux missions stratégiques et opérationnelles du PAT, le CPA est à la fois :

Un espace de participation et d'orientation

En tant qu'espace de participation et d'orientation, le CPA :

- ✍ Contribue à l'identification des enjeux du territoire ;
- ✍ Participe de façon active à la construction d'une stratégie territoriale pour accélérer la transition vers une alimentation durable
- ✍ Initie des groupes de travail répondant aux besoins locaux et peut être un forum dédié à l'élaboration concrète de solutions qui répondent, de manière cohérente et convergente, à ces besoins ;
- ✍ Suit et évalue l'action globale de transition du territoire concerné et est force de proposition pour l'améliorer ;
- ✍ Peut émettre des avis et recommandations afin d'orienter et d'enrichir les politiques publiques et institutionnelles.

Un espace d'échange et de coordination

En tant qu'espace d'échange et de coordination, le CPA :

- ✍ Met en réseau les acteur.rice.s et partage les informations et connaissances liées à la thématique de l'alimentation ;
- ✍ Partage les expériences, les bonnes pratiques et opportunités existantes en matière d'alimentation durable ;
- ✍ Crée un maillage et favorise l'interconnaissance et le décroisement des acteurs ;
- ✍ Favorise les liens et complémentarités qui existent entre les différentes dimensions de l'alimentation (environnement, santé, agriculture, action sociale ...) et encourage la cohérence et la collaboration entre les projets.

Composition

La composition du Conseil est issue d'un appel ouvert à participation.

Pour être membre du Conseil, il faut :

- ✍ **Résider, étudier, être professionnellement actif ou témoigner d'une appartenance particulière au territoire du Cœur du Hainaut**
- ✍ **Adhérer aux objectifs, principes et valeurs du référentiel wallon de l'alimentation durable**
- ✍ **Adhérer à ceux de la présente charte et la signer**
- ✍ **Avoir une réelle motivation à améliorer le système alimentaire au Cœur du Hainaut**
- ✍ **S'engager à contribuer activement aux missions du CPA (cf. alimenter les ordres du jour, contribuer aux échanges, relire les documents, relayer l'information utile dans ses réseaux ...), et à en respecter le fonctionnement.**

Les membres du CPA **agissent pour l'intérêt collectif**. Ils y siègent à **titre personnel ou à titre de représentant d'une structure**. Dans ce dernier cas, ils disposent d'un mandat leur permettant de prendre les décisions qui doivent être prises au sein du CPA. Au-delà de la

participation, les organisations membres s'engagent à nourrir et se nourrir des travaux et réflexions du CPA pour en amplifier les impacts.

La volonté est d'intégrer le maximum de personnes qui candidateront au Conseil. Il est cependant également important d'avoir un Conseil dont la composition est équilibrée entre les différentes catégories et profils d'acteurs du territoire souhaitant s'investir dans la transition alimentaire.

Les candidatures sont à adresser au Consortium qui veillera à ce que la composition du Conseil **garantisse au mieux la représentativité et l'équilibre entre les catégories d'acteurs concernées**, selon les lignes directrices suivantes :

- ✍ Garantir une représentation équilibrée des acteurs liés aux différents maillons, secteurs et filières liés à l'alimentation ;
- ✍ Porter une attention spécifique à la diversité de ses membres et à la répartition géographique de ceux-ci.

Si le cas échéant, les candidatures reçues dans certaines catégories entraînent une surreprésentation de celles-ci et a fortiori un déséquilibre dans la représentation, un processus transparent et démocratique (ex. élection sans candidat¹, tirage au sort, ...) sera mis en place pour sélectionner les candidats des catégories concernées. L'ensemble des candidats pourront contribuer au PAT via ses groupes de travail.

Enfin, le Conseil veillera – notamment par l'ouverture de ses groupes de travail et par le déploiement de démarches inclusives, à s'ouvrir aux acteurs peu enclins à participer à ce type de dispositif et à adapter son approche pour tisser du lien avec un maximum d'acteurs et étendre son réseau.

Fonctionnement

Le Conseil **se réunit au minimum 3 fois par an, voire 4** et est animé de manière neutre par la Coordination qui s'appuie sur des outils, méthodes et postures facilitatrices.

Les membres s'engagent à être présents au minimum à 2 des 3 réunions (3 des 4) par an. Ils définissent ensemble les dates, horaires et lieux afin de favoriser la participation de tous. Au besoin, ils peuvent désigner un suppléant.

Selon l'ordre du jour, le Conseil peut inviter des personnes-ressources ad hoc.

Les membres s'engagent jusqu'au 30 juin 2028.

Les démissions doivent être notifiées par écrit à la Coordination 2 mois avant la date de la prochaine séance du Conseil et prennent effet en séance.

Les organisations concernées s'engagent à désigner un autre représentant pour cette prochaine séance.

Les membres qui perdraient le mandat de leur institution peuvent poursuivre leur engagement au sein du CPA à titre personnel.

Pour ajuster au mieux le processus de travail collectif, il importe que les membres démissionnaires ou absents aux réunions plénières en expliquent les raisons.

¹ Ce sont les membres de la catégorie d'acteurs qui choisissent les personnes qui seront les mieux à même selon eux d'assurer un mandat au sein du CPA.

Les décisions se prennent de préférence par consensus ou à défaut par une recherche de consentement ("tout le monde peut vivre avec"). En dernier recours, les décisions se prennent à la majorité absolue des votes des présents.

Le Conseil institue les groupes de travail, il en cadre et en évalue les travaux. Il valide le rapport annuel présenté par la Coordination et assure l'évaluation du fonctionnement du CPA.

Les groupes de travail et le Comité opérationnel

Composition

Pour assurer les différentes missions du PAT, le Conseil institue des groupes de travail.

Un groupe de travail est idéalement porté par un ou deux membres du Conseil. Au minimum, un membre de la Coordination et 2 autres membres du CPA, motivés et disponibles, en feront partie.

Des non-membres pourront intégrer ces groupes de travail, pour autant qu'ils adhèrent au référentiel wallon de l'alimentation durable et aux principes et valeurs de la présente charte.

Missions

Les missions opérationnelles du PAT, définies dans le cadre de la candidature, constituent le cadre de référence des groupes de travail. Le Conseil conservera toutefois la possibilité de proposer l'adaptation des groupes existants ou la création de nouveaux groupes de travail en fonction des besoins et des opportunités du territoire, tout en veillant à en limiter le nombre au regard des forces vives disponibles et mobilisables.

Les groupes de travail conçoivent et déploient collectivement des actions concrètes qui répondent à des besoins du territoire et ils évaluent, capitalisent et partagent leurs expériences.

Organisation

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le Conseil, chaque groupe détermine son mode de fonctionnement.

Les comptes rendus sont mis à la disposition des membres du CPA dans un délai de 2 semaines.

Les porteurs se réunissent en Comité opérationnel selon les besoins afin de coordonner les missions opérationnelles du PAT et de veiller à la cohérence et au renforcement des actions, ce qui favorise l'économie d'énergies et de moyens. Ils font état des travaux à chaque réunion du Conseil.

La Coordination

Composition

Bénéficiant d'un subside de la Région wallonne pour assurer cette mission jusqu'au 30/06/2028, **La Province de Hainaut - Hainaut Développement et Observatoire de la Santé du Hainaut** assurent la Coordination du PAT et du CPA au moins jusqu'à cette date.

Missions

Par une animation facilitatrice, la Coordination assure des règles de fonctionnement claires, une représentation équilibrée des parties prenantes, des espaces d'expression ouverts à tous et des processus de décision collectifs et transparents. Elle rappelle également si nécessaire le cadre wallon dans lequel s'inscrit le PAT.

Concrètement :

- ✍ La Coordination organise, anime de manière neutre les **réunions du Conseil** et en assure le secrétariat.
Elle envoie une proposition d'ordre du jour au moins 1 semaine à l'avance et envoie un compte-rendu de la séance dans les 2 semaines suivant la rencontre.
Un animateur externe peut co-animer les séances en cas de besoin.
- ✍ La Coordination présente un **rapport annuel** au Conseil.
- ✍ La Coordination **soutient et accompagne les porteurs des groupes de travail** dans leur démarche.
- ✍ La Coordination assure la **communication** relative au PAT et a fortiori au CPA.
- ✍ La Coordination assure le **lien avec le niveau régional et les autres PAT et IGP** wallons.

Dans un souci d'amélioration continue, les missions de la Coordination seront évaluées par les membres du Conseil, en tenant compte de l'avis des groupes de travail.

Le Consortium

Composition

Conformément à la candidature retenue par la Wallonie, le Consortium du PAT du Cœur du Hainaut est composé des **7 partenaires** suivants : Province de Hainaut – Hainaut Développement, Province de Hainaut – Observatoire de la Santé du Hainaut, Parc Naturel des Hauts Pays, Centre d'Information et d'Education Permanente Hainaut Centre, UMon, Relais Social Urbain de La Louvière et le Centre Local de Promotion de la Santé du Hainaut Mons-Soignies.

Missions

Le Consortium est une **instance restreinte d'appui, de relais et de plaidoyer**. Elle contribue à **garantir la cohérence, la pertinence et l'ancrage institutionnel du PAT**. Il a pour objectifs de :

- ✎ Veiller à ce que le PAT vise à développer des synergies et des dynamiques collectives entre divers acteurs sur notre territoire en vue de structurer une approche concertée et transversale au sujet de l'alimentation
- ✎ Assurer une cohérence avec les politiques publiques existantes (climat, santé, agriculture, aménagement du territoire).
- ✎ Favoriser une approche systémique, équilibrée et complémentaire des actions menées.

Par ce dispositif de gouvernance, les partenaires financiers et non financiers :

- ✎ Veilleront à ce que le PAT s'inscrive de manière cohérente dans l'écosystème institutionnel, associatif et citoyen du territoire.
- ✎ Assureront un rôle de relais et de plaidoyer en faveur du PAT.
- ✎ Faciliteront les connexions, les partenariats et la mobilisation des acteurs territoriaux.
- ✎ Suivront le déploiement global du PAT, veilleront au respect du cadre défini dans l'appel et proposeront des pistes pour sa bonne exécution.
- ✎ Soutiendront les chargés de mission en nourrissant les réflexions stratégiques et en apportant un appui face aux éventuelles difficultés.
- ✎ Partageront les informations utiles et favoriseront le renforcement mutuel et la cohérence de l'ensemble des actions, sous forme d'un dossier partagé et d'un tableau de bord de pilotage stratégique.

5. Valeurs

- ✎ Les membres du Conseil prônent **l'engagement** et la **participation active** de chacun dans l'objectif de transformation vers un système alimentaire durable.
- ✎ Les membres du Conseil défendent un idéal de **justice sociale** et cherchent à modifier les rapports de force au sein du système alimentaire en **respectant**, par une meilleure compréhension mutuelle, la diversité des points de vue et en créant les conditions où chaque membre a la possibilité de réaliser pleinement son potentiel.
- ✎ Les membres du Conseil privilégieront les actions ayant un **impact positif direct et concret** pour le territoire et ses habitants et encourageront pour ce faire **la prise d'initiatives et l'entraide**.

6. Adhésion

Par la co-signature de cette charte, le ou la signataire devient officiellement membre du Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut jusqu'au 30 juin 2028 et s'engage à contribuer au Projet Alimentaire Territorial du Cœur du Hainaut.

Le ou la signataire affirme **partager l'ambition de transformer le système alimentaire local pour le rendre durable** et **adhère à la vision et aux valeurs** décrites dans la présente charte. Il ou elle s'engage à **contribuer activement à ses missions**, dans un esprit de coopération et d'intérêt général et à en **respecter le fonctionnement**.

Fait à Mons, le 5 novembre 2026.

Le ou la signataire

Pour la Coordination du PAT du Cœur du Hainaut